



Formation Spécialisée du
Comité du 29 avril 2026

Rapport n°9

Soumis à avis Informatif

Point d'étape sur la traçabilité des expositions professionnelles nocives à la santé des agents

Annexe(s) : Néant Oui → Nombre : 1

Formulaire de signalement « Implication des agents du SDIS dans un événement, ; opérationnel exceptionnel et/ou critique psychologique ».

Le présent rapport vous sera présenté par le lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du SDIS.

PRÉAMBULE

Le présent rapport a pour objet de formaliser les actions déjà engagées et celles qui restent à mener dans le cadre du recensement et de la traçabilité des expositions professionnelles des personnels, conformément à la circulaire du 14 janvier 2025.

Pour chacun des domaines identifiés, sont précisés les responsables désignés, les outils à utiliser ainsi que les modalités de recueil des données.

Les actions décrites ci-après ont été définies à l'issue des échanges menés entre les différents acteurs concernés. Leur mise en œuvre devra faire l'objet d'un suivi régulier afin de garantir l'exhaustivité et la fiabilité des informations collectées.

I - ACTIONS PAR DOMAINE D'EXPOSITION

I.1 – Activités ou activités fonctionnelles pour le SPP potentiellement exposantes

Dans le cadre du recensement des expositions professionnelles, il est nécessaire d'identifier l'ensemble des activités potentiellement exposantes concernant le personnel administratif et technique (PATS) ainsi que les activités fonctionnelles du service de protection et de prévention (SPP).

Cette mission est confiée au LTN CARRIERE, chargé d'établir une liste exhaustive desdites activités. Il lui appartient également de procéder à leur création dans l'outil WebAct et de définir précisément à quel niveau ces activités doivent être renseignées.

I.2 – Durée cumulée des expositions aux feux d'espaces naturels et autres feux

Le recueil de la donnée relative aux durées d'exposition aux feux est déjà en place, mais il convient d'améliorer la granularité de l'information disponible.

En l'état actuel, les données ne permettent pas de distinguer les feux de forêts et d'espaces naturels (DFEN) des autres types de feux.

Le LTN BOSCHAT est chargé de mettre en œuvre cette dissociation afin de garantir une traçabilité précise et conforme aux exigences réglementaires.

I.3 – Formation feux réels

La traçabilité des formations aux feux réels nécessite la récupération des données dans l'outil ForSis, tant pour les formateurs que pour les stagiaires.

Il convient également d'identifier l'ensemble des passages au caisson, y compris ceux réalisés dans le cadre des formations initiales (FI) ou des formations d'adaptation à l'emploi (FAE), afin de les identifier formellement.

Cette action est placée sous la responsabilité du CDT GERARD.

I.4 – Reconnaissances et comptes-rendus de cause d'incendie (RCCI)

Afin d'assurer la traçabilité des missions de reconnaissance et de compte-rendu de cause d'incendie, il est nécessaire de créer une activité dédiée dans WebAct.

Cette création permettra d'intégrer ces interventions spécifiques dans le dispositif général de suivi des expositions professionnelles.

Les modalités de saisie et de validation de cette activité devront être définies en cohérence avec les autres rubriques existantes dans l'outil.

I.5 – Usage d'émulseur PFAS

Le recueil des données relatives à l'utilisation d'émulseurs contenant des substances PFAS fera l'objet d'un traitement spécifique.

Un fichier de données sera créé par le GSTL, puis injecté dans l'entrepôt de données en une seule opération par le GOTN.

Ce traitement est limité à l'année 2025, conformément au périmètre défini pour cette phase de collecte.

I.6 – Risque radiologique

La traçabilité des expositions au risque radiologique a été évoquée, avec le recours à des dosimètres individuels comme outil de mesure.

Ce dispositif a pour objectif de ne tracer que les personnels réellement exposés, dans un souci de fiabilité et de proportionnalité.

L'alimentation des données sera assurée par le référent de spécialité compétent en matière radiologique.

I.7 – Activités hyperbares

Pour les activités hyperbares, il convient dans un premier temps de récupérer les données antérieures à partir du fichier existant, opération confiée au GOTN.

Dans un second temps, l'alimentation régulière des données sera assurée par le référent de spécialité.

Cette démarche garantit la continuité de la traçabilité et la prise en compte de l'historique des expositions.

Notons toutefois que le suivi individuel d'exposition en milieu hyperbare est déjà en place, avec un carnet individuel de suivi présenté annuellement au médecin-chef.

I.8 – Activité de nuit

Le suivi des activités de nuit concerne exclusivement les personnels en garde de 24 heures (G24) du CIP Vesoul et du CTA.

La donnée sera récupérée directement dans WebAct ; l'utilisation de fichiers Excel reste possible en complément.

Le LTN BOSCHAT est invité à prendre contact avec le LTN PERRIN afin de s'assurer que la saisie de la donnée est bien réalisée et à jour.

I.9 – Semaines et années à plus de 55 heures par semaine

Le recensement des semaines et des années de travail dépassant le seuil de 55 heures hebdomadaires s'effectuera par extraction depuis WebAct.

Cette disposition ne concerne que :

- la chaîne de commandement,
- les centres de supervision opérationnelle (CSO),
- les G24 du CIP Vesoul,
- les personnels ayant conservé le service historique des autres CIP pour la prise en compte de l'astreinte.

Une attention particulière sera portée à la cohérence des données extraites avec les référentiels horaires en vigueur.

I.10 – Implication dans un événement critique psychologique

Afin d'assurer la traçabilité des implications dans des événements à potentiel psycho-traumatique ou des événements opérationnels exceptionnels, une fiche de signalement spécifique a été créée (annexé au apport).

Il reste à l'inclure dans ST-GEST, sous la responsabilité du LCL LAPREVOTE.

Cette fiche sera traitée selon le même circuit que les formulaires dématérialisés, garantissant ainsi une cohérence dans la gestion des événements sensibles.

Elle sera remplie par :

- le commandant des opérations de secours,
- le chef de détachement (mission extra-départementale),
- le chef de salle du CTA/CODIS.

I.11 – Intervention relative à plusieurs décès

Les données relatives aux interventions ayant impliqué plusieurs décès seront extraites directement depuis le système GIPSI.

Cette extraction permettra d'alimenter le dispositif de traçabilité sans nécessiter de saisie manuelle supplémentaire.

Les modalités techniques d'extraction et la fréquence de mise à jour devront être précisées en lien avec les administrateurs du système.

II - CONCLUSION

L'ensemble des actions listées dans ce rapport constitue le socle du dispositif de traçabilité des expositions professionnelles.

Chaque responsable désigné est invité à mettre en œuvre les mesures qui lui incombent dans les meilleurs délais.

Un point de situation sera organisé ultérieurement afin de dresser un bilan de l'avancement des travaux et d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées.

Les ajustements nécessaires seront apportés en fonction des retours d'expérience.



FORMULAIRE DE SIGNALEMENT

RH

Implication des agents du SDIS dans un évènement ;
- opérationnel exceptionnel
et /ou -critique psychologique

IP-2023-10 QVS-GI

Mise à jour :

Référence :

-Note de la DGSCGC de janvier 2025, « instruction concernant la traçabilité des expositions professionnelles nocives à la santé des agents des SIS ».

Consignes :

L'objectif de ce formulaire est d'assurer la traçabilité des agents soumis à l'évènement

-Formulaire à réaliser suite à une intervention ayant exposé ou ayant pu exposer des SPP, SPV ou PATS du SDIS lors d'un évènement opérationnel exceptionnel ou d'un évènement critique psychologique.

- Un évènement opérationnel exceptionnel correspond à un engagement lors d'une intervention ou d'une mission très rarement vécue et qui a de l'importance par la nature ou l'intensité des risques inhabituels qu'elle peut faire courir.

- Un évènement critique psychologique correspond aux situations pouvant entraîner un stress psychologique ou potentiellement psycho traumatique lié à un incident, accident ou situation particulière. La liste des éléments à tracer figure dans le champ à renseigner.

-Formulaire dématérialisé à réaliser par le COS ou le chef de détachement (mission extra-départementale), depuis le PC Ops des CIS ou le CODIS pour la chaîne de commandement / chef de détachement.

- Formulaire dématérialisé à réaliser par le Chef de salle du CTA/CODIS pour les personnels du CODIS

Liste de diffusion:

CIS rédacteur, CODIS, DDSIS, DDA, CEM, Officier QVS-GI, Médecin-chef, Chef de GRHT.

EVENEMENT OPERATIONNEL EXCEPTIONNEL :

OUI

NON

Mission opérationnelle départementale

- Numéro de l'intervention (identification des intervenants SP engagés) :
- Présence de PATS du SDIS, renseigner le tableau ci-dessous :

Matricule	Statut	Prénom	Nom

Mission opérationnelle extra-départementale (engagement sur demande EMIZ ou COGIC)

- Nature de l'engagement :
- Période d'engagement :
- Personnels engagés (SP et PATS):

Matricule	Prénom	Prénom	Nom

Compte-rendu succinct motivant le classement de cette mission en évènement opérationnel exceptionnel :

EVENEMENT CRITIQUE PSYCHOLOGIQUE : OUI NON Mission opérationnelle départementale

- Numéro de l'intervention (identification des intervenants SP engagés) :

- Si présence de PATS ou SP témoins (ne figurant pas sur le CRI) du SDIS, renseigner le tableau ci-dessous :

Matricule	Statut	Prénom	Nom

TYPE D'EVENEMENT (cocher la ou les cases correspondantes): Blessure grave ou décès d'une personne connue Blessure grave ou décès d'un collègue sapeur-pompier Blessure grave ou décès d'un enfant Intervention relative à plusieurs décès Tentative ratée de secours à une personne

(Décès ou aggravation importante de l'état de santé de la victime a priori sauvable, soit par suraccident ou impuissance technique. « Sentiment d'avoir pu mieux faire »)

Compte-rendu succinct motivant le classement de cette mission en évènement critique psychologique :**Formulaire réalisé à la demande du :** COS Chef de détachement Chef de salle du CTA/CODIS

Matricule	Statut	Prénom	Nom

Si le formulaire a été réalisé par le chef de salle à la demande du COS, renseigner l'identification du chef de salle :

Matricule	Statut	Prénom	Nom

Date de réalisation du formulaire